

KEYYO

COMMUNICATIONS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

31 Décembre 2017

*Société anonyme au capital de 627 200 euros.
Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

Table des Matières

| | |
|---|---------|
| 1 – Etats Financiers Consolidés..... | Page 03 |
| 2 – Etats Financiers Individuels..... | Page 32 |
| 3 – Rapport de Gestion du conseil d’administration..... | Page 50 |
| 4 – Attestation du Rapport Financier..... | Page 65 |
| 5 - Annexes..... | Page 66 |
| • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés | |
| • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux | |
| • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées | |



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDE

31 Décembre 2017

*Société anonyme au capital de 627 200 euros.
Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.
RCS Nanterre 390 081 156
Activité : Services de Télécommunication*

1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| Actif | Notes | 2017-12 | 2016-12 | Var % |
|---|--------------|----------------|----------------|--------------|
| <i>Actifs non courants</i> | | | | |
| Immobilisations Incorporelles | 1 | 6 264 | 2 090 | 199,8 |
| Immobilisations Corporelles | 2 | 1 956 | 1 429 | 36,9 |
| Actifs Financiers | 3 | 156 | 184 | -15,3 |
| Impôts Différés Actifs | 4 | 1 186 | 995 | 19,2 |
| Total actifs non courants | | 9 562 | 4 697 | 103,6 |
| <i>Actifs courants</i> | | | | |
| Stocks et Encours | 5 | 276 | 184 | 50,2 |
| Créances Clients | 6 | 2 374 | 1 573 | 50,9 |
| Autres créances | 7 | 1 421 | 993 | 43,1 |
| Trésorerie et Equivalents de trésorerie | 8 | 11 731 | 7 925 | 48,0 |
| Total actifs courants | | 15 802 | 10 675 | 48,0 |
| Total Actif | | 25 364 | 15 372 | 65,0 |

| Passif | Notes | 2017-12 | 2016-12 | Var % |
|-----------------------------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| <i>Capitaux propres</i> | | | | |
| Capital social | | 627 | 691 | -9,3 |
| Prime d'émission | | 0 | 426 | -100,0 |
| Réserves consolidées | | 63 | 76 | -17,5 |
| Report à nouveau | | 3 782 | 3 468 | 9,1 |
| Résultat de la période | | 2 385 | 1 917 | 24,4 |
| Actions d'autocontrôle | | -2 361 | -1 546 | 52,7 |
| Total Capitaux Propres | Page 4 | 4 495 | 5 031 | -10,6 |
| <i>Passifs non courants</i> | | | | |
| Dettes financières non courantes | 9 | 9 222 | 4 165 | 121,4 |
| Avantages du personnel | 10 | 84 | 58 | 45,6 |
| Total passifs non courants | | 9 306 | 4 223 | 120,4 |
| <i>Passifs courants</i> | | | | |
| Dettes financières courantes | 9 | 45 | 0 | 0,0 |
| Provisions | 11 | 82 | 59 | 37,3 |
| Fournisseurs | 12 | 5 178 | 3 971 | 30,4 |
| Dettes fiscales et sociales | 13 | 1 693 | 1 178 | 43,6 |
| Autres passifs | 14 | 4 565 | 909 | 402,0 |
| Total passifs courants | | 11 563 | 6 118 | 89,0 |
| Total Passif | | 25 364 | 15 372 | 65,0 |

ETATS DU RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

| Milliers d'euros | Notes | 2017-12 | 2016-12 | VAR % |
|--|-----------|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 15 | 24 407 | 24 634 | -0,9 |
| Coût des services et produits consommés | 16 | -11 049 | -11 991 | -7,9 |
| Autres charges externes | 17 | -2 818 | -2 775 | 1,6 |
| Impôts et taxes | 18 | -486 | -435 | 11,8 |
| Charges de personnel | 19 | -6 040 | -6 170 | -2,1 |
| Dotations aux Amortissements Nettes | 1 & 2 | -1 321 | -1 202 | 9,8 |
| Dotations aux Provisions Nettes | 20 | -124 | 40 | -408,3 |
| Autres produits & Charges | 21 | -200 | -72 | 177,4 |
| Résultat opérationnel | | 2 370 | 2 028 | 16,9 |
| <i>Dont résultat opérationnel récurrent</i> | <i>22</i> | <i>2 706</i> | <i>2 088</i> | <i>29,6</i> |
| Charges Financières | 23 | -50 | -64 | -21,3 |
| Produits Financiers | 23 | 56 | 76 | -25,7 |
| Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence | | | | |
| Résultat avant impôts | | 2 376 | 2 040 | 16,5 |
| Impôts sur le résultat | 24 | 9 | -123 | -107,3 |
| Résultat net | | 2 385 | 1 917 | 24,4 |
| <i>Dont Résultat des activités poursuivies</i> | | <i>2 385</i> | <i>1 902</i> | <i>25,4</i> |
| <i>Dont Résultat des activités abandonnées</i> | | | <i>15</i> | <i>-100,0</i> |
| Autres éléments du résultat Global | | | | |
| Résultat Global | | 2 385 | 1 917 | 24,4 |
| Résultat net revenant | | | | |
| - aux actionnaires de la Société | | 2 385 | 1 917 | 24,4 |
| - aux intérêts minoritaires | | | | |
| Résultat net par action | | | | |
| - des activités poursuivies | 25 | 1,22 | 0,88 | 38,2 |
| - dilué des activités poursuivies | 25 | 1,22 | 0,89 | 37,1 |
| Résultat net par action de l'ensemble consolidé | | | | |
| - de l'ensemble consolidé | 25 | 1,22 | 0,89 | 37,1 |
| - dilué de l'ensemble consolidé | 25 | 1,22 | 0,89 | 37,1 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| Milliers d'euros | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves et résultats consolidés | Capitaux propres - part du groupe | Part des intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|---------|---------------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Capitaux propres au 31/12/2016 | 691 | 3 969 | -1 546 | 1 917 | 5 031 | | 5 031 |
| Changement des méthodes comptables | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31/12/2016 corrigés | 691 | 3 969 | -1 546 | 1 917 | 5 031 | | 5 031 |
| Opérations sur capital | -64 | -1 415 | 1 479 | | | | |
| Opérations des titres auto-détenus | | | -2 293 | | -2 293 | | -2 293 |
| Affectation des résultats en réserves | | 1 290 | | -1 290 | | | |
| Dividendes Versés | | | | -627 | -627 | | -627 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 2 385 | 2 385 | | 2 385 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 627 | 3 845 | -2 361 | 2 385 | 4 495 | | 4 495 |
| Variation de périmètre | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31/12/2017 | 627 | 3 845 | -2 361 | 2 385 | 4 495 | | 4 495 |

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES

| Milliers d'euros | | 2017-12 | 2016-12 |
|---|------------|---------------|---------------|
| <i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</i> | | | |
| + Résultat net revenant aux actionnaires de la société | A | 2 385 | 1 917 |
| - Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité : | B | 1 327 | 1 157 |
| - / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations | | 1 321 | 1 202 |
| - / + Plus et moins values de cession d'immobilisation | | 2 | 93 |
| - / + Dotations aux provisions des actifs courants | | -18 | 10 |
| - / + Dotations aux provisions des actifs non-courants | | | |
| - / + Dotations aux provisions des passifs non-courants | | | |
| - / + Dotations aux provisions des passifs courants | | 22 | -149 |
| - / + Autres variations * | | | |
| = Capacité d'autofinancement | A+B | 3 711 | 3 074 |
| + Coût de l'endettement financier net | | | -10 |
| + / - Charge d'impôt (y compris impôts différés) | | -117 | 123 |
| + / - Variation du B.F.R. lié à l'activité | | -165 | 251 |
| = Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | C | 3 430 | 3 437 |
| <i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i> | | | |
| + Variations de périmètre | | 100 | |
| - Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -1 967 | -1 691 |
| + Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | | |
| - Acquisitions d'immobilisations financières | | | |
| + Cessions d'immobilisations financières | | 61 | |
| + / - Variation des prêts et avances consentis | | | |
| + / - Variation d'autocontrôle | | -815 | -110 |
| + / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement | | | |
| = Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | D | -2 621 | -1 802 |
| <i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i> | | | |
| + Augmentation ou Réduction de capital | | -1 479 | |
| - Versements de Dividendes | | -627 | -687 |
| + Augmentation d'emprunt | | 8 000 | |
| + Cautions Reçues | | | 32 |
| - Remboursements d'emprunts (y compris location financement) | | -2 943 | -690 |
| - Intérêts financiers nets versés (y compris location financement) | | | 10 |
| + / - Variation des comptes courants (hors groupe) | | | |
| + / - Variation des avances conditionnées | | | |
| + / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement | | | |
| = Total flux de trésorerie liés aux activités de financement | E | 2 951 | -1 334 |
| <i>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</i> | | | |
| Trésorerie à l'ouverture (D) | F | 7 925 | 7 624 |
| Trésorerie de clôture (E) | G | 11 686 | 7 925 |
| Variation de trésorerie nette (C+D+E = G-F) | | 3 761 | 301 |

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales. KEYYO est domiciliée en France. Le siège social est sis au 92-98 Boulevard Victor Hugo, Clichy.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres de téléphonie fixe et mobile, de réseaux, liens et VPN. Toutes ces offres ont en commun une forte dominante logicielle, avec une gestion SAAS depuis la plateforme informatique du groupe.
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.
- Les revendeurs et prestataires de services, avec des solutions sur simple à déployer et à administrer à distance.

En date du 13 Avril 2018, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 7 Juin 2018.

2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Le 31 décembre 2017, Keyyo a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Clever Network, opérateur réseau spécialiste des solutions VPN. Cette société a été renommée Keyyo – Clever Network début 2018, 25% du capital a été rétrocédé au prix d'acquisition, au management, en février 2018.

Au 31 décembre 2017 le périmètre s'établissait comme suit :

| Nom de la société | Forme Juridique | % d'intérêts | Méthode de consolidation |
|---|-----------------|--------------|--------------------------|
| KEYYO (société mère) 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clichy | SA | 100 % | IG |
| KEYYO PROXIMITE 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clichy | SAS | 100 % | IG |
| KEYYO – CLEVER NETWORK 16 rue Jules Saulnier 93200 Saint-Denis | SAS | 100 % | IG |

La société Keyyo Proximité a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine vers Keyyo au 1^{er} janvier 2018.

Le groupe Keyyo détient également 23% de la société IP-Cash spécialisée dans la vente de communication téléphonique sur le marché ethnique Français. Les chiffres relatifs à cette filiale ne sont pas consolidés.

2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Réduction de Capital

Le Conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11ème résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.200 €. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0.32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

Transmission Universelle de Patrimoine de Keyyo Proximité au 1^{er} janvier 2018 :

Le 24 octobre 2017, en application de l'article 1844-5 du code civil, et par souci de simplification organisationnelle, le conseil d'administration de Keyyo a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la filiale Keyyo Proximité détenue à 100%.

Cette dissolution par transmission universelle de patrimoine a été déclarée par la société Keyyo, représentée par Monsieur Philippe Houdouin, le 23 Novembre 2017. Elle est effective à compter du 31 décembre 2017 à minuit.

Les titres de la filiale ont été annulés au 1^{er} janvier 2018, et le patrimoine ainsi que les dettes de Keyyo proximité transmis à Keyyo. A ce titre un fonds de commerce de 692.912.93€ correspondant au mali de fusion a été comptabilisé dans les comptes individuels de Keyyo.

Acquisition de la société Clever Networks :

Le 23 Novembre 2017, la société Keyyo a signé l'acquisition du contrôle majoritaire de la société Clever Network spécialisée dans les réseaux de télécommunication de données VPN/MPLS à destination des entreprises. Cette acquisition permet à Keyyo de se renforcer dans l'accès internet pour les entreprises et d'offrir à son écosystème une offre unique et complète de solutions de communications d'entreprise dans le cloud allant des communications unifiées, en passant par la convergence fixe/mobile et la gestion intelligente des ressources internet.

La transmission des titres et la prise de contrôle effective s'est effectuée le 31 décembre 2017, cette nouvelle filiale contribuera à la croissance du groupe Keyyo à compter du 1^{er} janvier 2018. En mars 2018, 25% du capital de la société Clever Network a été cédé au management de cette filiale.

2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro, monnaie fonctionnelle de la société, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards) ainsi que des interprétations liées.

Les principes comptables appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des normes, amendements et interprétations des normes, entrant en vigueur au 1er janvier 2017 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes, qui ont été appliqués.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour les prochains exercices. Il s'agit principalement des normes suivantes :

- IFRS 9 – « Instruments financiers », publiée en juillet 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe étudie actuellement la mise en œuvre de cette nouvelle norme ; la mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à date.
- IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients », publiée en mai 2014, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe étudie actuellement la mise en œuvre de cette nouvelle norme ; la mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à date.
- IFRS 16 – « Contrats de location », publiée le 13 janvier 2016, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 9 et IFRS 15 n'auront a priori pas d'impacts significatifs sur les comptes du groupe. L'impact d'IFRS 16 est en cours d'analyse.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation.

2.4.2. Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses en note 2.5 et concernent principalement :

- la reconnaissance du revenu ;
- la valorisation des impôts différés ;
- l'immobilisation des frais de recherche et développement

2.4.3. Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'évaluation des provisions ;
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés ;
- l'estimation des frais de développement activables ;

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

2.5. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière, commerciale et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

| Nature des biens immobilisés | Durée |
|---|--------------|
| Frais de recherche et de développement | 3 ans |
| Concessions, brevets, licences, logiciels | 1 à 15 ans |

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Plans d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » prévoit l'enregistrement d'une charge en contrepartie des services obtenus dans le cadre des plans de souscription d'actions (et assimilés) accordés aux salariés. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés par le Conseil d'Administration qui consent les options.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options ; le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la présence des bénéficiaires et de la réalisation des conditions de performance interne aux fins de périodes d'acquisition des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. La juste valeur des plans d'options de souscriptions d'actions est évaluée à leur valeur intrinsèque.

La juste valeur des actions gratuites attribuées correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. La charge globale du plan correspond à la juste valeur estimée après prise en compte de l'incessibilité multipliée par le nombre d'actions attribuées sur les périodes d'acquisition envisagées dans le plan, multipliée par la probabilité de réalisation des objectifs de performance.

Le Groupe n'a pas, sur l'exercice, mis en place des plans d'option de souscription, d'actions gratuites ou d'achat d'actions et n'a pas procédé à l'émission de bons de souscription au profit de certains salariés.

Regroupement d'entreprises et goodwill (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition (sauf exceptions), y compris pour la part des participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

Le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et,
- Le montant net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur (sauf exceptions).

Si la différence est négative, elle est comptabilisée en profit directement dans le résultat de l'exercice en tant qu'acquisition à des conditions avantageuses.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Goodwill :

Le goodwill lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». Il est soumis à un test annuel de dépréciation au minimum et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne dépréciations d'immobilisations.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

| Nature des biens immobilisés | Durée |
|-------------------------------------|------------|
| Matériel et outillage | 1 à 5 ans |
| Installations et agencements divers | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau, Informatique, | 2 à 5 ans |
| Mobilier | 5 ans |

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif et comptabilisées initialement à leur juste valeur ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur, sont considérés comme des contrats de location simple.

Les loyers des contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée de location.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique un test de dépréciation des immobilisations incorporelles (y compris le goodwill) et corporelles. Par ailleurs, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Actifs financiers non courants (IAS 39)

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires des biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39

« instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur (augmentée le cas échéant des frais de transaction). Puis, ils sont comptabilisés au coût amorti.

Stocks et en-cours (IAS 2)

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est limité.

Créances et autres actifs financiers courants (IAS 39)

Les créances clients et autres actifs financiers courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (augmenté le cas échéant des coûts de transaction), qui correspond en général à leur valeur nominale, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des dépréciations.

La dépréciation des créances et des autres actifs financiers courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Il s'agit principalement de comptes à terme et dans une moindre mesure de valeurs mobilières de placement. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires débiteurs et créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers », si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2017, la société détenait un total de 166.807 titres d'autocontrôle dont 2.807 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2016, le groupe Keyyo détenait 205.045 titres.

Dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs financiers courants (IAS 39)

Les dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs financiers courants sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an des dettes financières est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages accordés aux salariés

Il n'y a pas d'engagement hors bilan relatif aux salariés.

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements mentionnés en annexe.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est un mix entre le nouveau taux de 28% et le taux classique de 33.33%.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2017 s'élève à 30K€ contre 25K€ l'an dernier. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2018. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de développement y afférents, soit 3 ans.

Crédit d'impôt innovation (IAS 20)

Le crédit d'impôt innovation est un dispositif fiscal complémentaire au crédit d'impôt recherche, créée en 2013. Il est assimilable à une subvention sur le développement de produits novateurs, et il entre à ce titre dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Les frais engagés au titre du développement de produits ont été immobilisés en 2017. De ce fait le crédit d'impôt innovation correspondant sera étalé sur leur durée d'amortissement. Le crédit d'impôt innovation 2017 représente 59K€ contre 55K€ en 2016.

Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice. Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat (part du Groupe) et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Chiffre d'affaires

Le groupe Keyyo distribue principalement des services et licences de téléphonie et d'accès par abonnement. La majeure partie de l'activité est par nature récurrente, à facturation mensuelle, et évolue en fonction du parc de services et licences en activité.

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs opérationnels

Suite à la cession, en 2016, du pôle IP-Cash qui représentait la très grande majorité de l'activité particulier, la structure commerciale de Keyyo a été redéfinie autour de deux pôles d'activités, gérés distinctement :

- Le Pole Vente Directe ;
- Le Pole Vente Indirecte.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe conformément à la norme IFRS 8.22 et aux recommandations de l'AMF.

Le pôle Vente Directe correspond à la vente de nos solutions de téléphonie et d'accès aux PME et TPE Française via notre réseau commercial. Cette distribution est réalisée via le web, depuis notre plateforme commerciale pour les TPE, ou par un pôle dédié dès lors que la taille du client ou la complexité de sa solution le nécessite.

Le pôle Vente Indirecte distribue des mêmes solutions relativement proches mais via un réseau commercial extérieur (apporteur d'affaires), marques blanches, et opérateurs utilisant les outils Keyyo.

Informations géographiques

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux zones géographiques :

- La France, qui constitue son principal marché aujourd'hui ;
- Et l'Export, qui regroupe le reste des ventes, principalement en zone EMEA.

2.6. NOTES SUR LA SITUATION FINANCIERE

Note 1 : Immobilisations incorporelles

| Milliers d'euros | | Fonds de commerce, Goodwill | Marques, logiciels et brevets | Frais de R&D | Autres immob. Incorp. | Total |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| VALEURS BRUTES | | | | | | |
| | 31-déc-15 | 942 | 600 | 3 062 | | 4 603 |
| Aquisitions | | | 61 | 480 | | 541 |
| Redassement | | | | | | |
| Cessions | | | -14 | -218 | | -233 |
| | 31-déc-16 | 942 | 646 | 3 324 | | 4 912 |
| Aquisitions | | | 358 | 485 | | 844 |
| Redassement | | | | | | |
| Cessions | | | -1 | | | -1 |
| | 31-déc-17 | 942 | 1 004 | 3 809 | | 5 755 |
| AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS | | | | | | |
| | 31-déc-15 | 0 | 377 | 2 164 | | 2 540 |
| Dotations | | | 80 | 436 | | 515 |
| Redassement | | | | | | |
| Cessions | | | -14 | -218 | | -233 |
| | 31-déc-16 | 0 | 442 | 2 381 | | 2 822 |
| Dotations | | | 88 | 468 | | 555 |
| Redassement | | | | | | |
| Cessions | | | -1 | | | -1 |
| | 31-déc-17 | 0 | 529 | 2 848 | | 3 377 |
| VALEURS NETTES | | | | | | |
| | 31-déc-15 | 942 | 223 | 898 | | 2 063 |
| | 31-déc-16 | 942 | 204 | 943 | | 2 090 |
| | KEYYO - 31/12/17 | 942 | 475 | 961 | | 2 378 |
| | CLEVER - 31/12/17 | 3 886 | | | | 3 886 |
| | TOTAL CONSOLIDE - 31/12/17 | 4 828 | 475 | 961 | | 6 264 |

- Goodwill

Ce poste comprend les goodwill de Keyyo Proximité pour 714K€ et de notre activité Téléphonie Mobile pour 228K€. Ces deux activités se sont développées depuis leur acquisition, et les tests réalisés sur ces actifs à partir des méthodes de DCF et de multiples de chiffre d'affaires ont permis de confirmer l'absence de dépréciation.

Hypothèses utilisées

- Taux d'actualisation : 10%
- Durée Projection : 5 ans
- Tests de sensibilité : +1 / -1%

L'entrée de Clever Network dans le périmètre groupe au 31 décembre 2017 génère la reconnaissance d'un nouveau goodwill de 3.886K€ pour cette activité. L'estimation du goodwill de Clever Network est provisoire au 31 décembre 2017, l'estimation du prix d'acquisition et son allocation étant en cours d'analyse à la date de la clôture.

- Marque, Logiciel et brevet

Keyyo a acquis des licences logicielles pour un montant de 358K€ en 2017. Ces investissements ont accompagné les importants investissements matériels et serveurs de l'exercice. En 2016 ces investissements ne représentaient que 61K€

- Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre. En 2017, ces charges ont été activées pour un montant total de 485K€.

Le montant des frais de activés par projet se présente comme suit :

| Immobilisations R&D en K€ | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Architecture SIP | 74 | 80 |
| Système d'Information - Extranet | 87 | 49 |
| Système de Facturation | | 43 |
| E Commerce | 123 | 137 |
| Connecteurs API | 15 | 33 |
| Selfcare | 163 | 92 |
| MVNO | 23 | 48 |
| Total | 485 | 480 |

Note 2 : Immobilisations corporelles

| Milliers d'euros | Terrain & Construction | Matériels et outillages industriels | Installations et Matériels | Autres | Total |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------|--------------|
| VALEURS BRUTES | | | | | |
| | 31-déc-15 | 1 372 | 1 906 | 5 | 3 283 |
| Acquisitions | | 457 | 591 | | 1 048 |
| Redassement | | | | | |
| Cessions | | -74 | -537 | | -611 |
| | 31-déc-16 | 1 756 | 1 960 | 5 | 3 720 |
| Acquisitions | | 263 | 850 | | 1 113 |
| Redassement | | 0 | 0 | | |
| Cessions | | -2 | -474 | -5 | -481 |
| | 31-déc-17 | 2 016 | 2 336 | | 4 352 |
| AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS | | | | | |
| | 31-déc-15 | 1 155 | 1 054 | 5 | 2 213 |
| Dotations | | 103 | 584 | | 687 |
| Redassement | | -2 | 2 | | |
| Cessions | | -74 | -535 | | -609 |
| | 31-déc-16 | 1 182 | 1 105 | 5 | 2 292 |
| Dotations | | 111 | 655 | | 765 |
| Redassement | | | | | |
| Cessions | | -2 | -472 | -5 | -479 |
| | 31-déc-17 | 1 291 | 1 287 | | 2 578 |
| VALEURS NETTES | | | | | |
| | 31-déc-15 | 218 | 852 | 0 | 1 070 |
| | 31-déc-16 | 574 | 855 | 0 | 1 429 |
| | KEYYO - 31/12/17 | 726 | 1 049 | | 1 774 |
| | CLEVER - 31/12/17 | | 182 | | 182 |
| | TOTAL CONSOLIDE - 31/12/17 | 726 | 1 230 | | 1 956 |

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels informatiques, téléphonique, de mobilier et d'aménagements. Nos investissements ont fortement progressé en 2016 et 2017 pour renforcer nos infrastructures réseaux et soutenir notre croissance, la valeur nette de ces actifs a ainsi progressé de 66% en 2 ans.

L'acquisition de Clever Network ajoute 182K€ d'immobilisations corporelles, comme chez Keyyo ces actifs se composent principalement de matériel informatique ainsi que de matériel téléphonique et réseaux mis à disposition des clients dans le cadre de contrats avec engagement.

Note 3 : Actifs financiers non courants

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---|------------|------------|
| Part non courante - dépôts et cautionnements | 133 | 161 |
| Part non courante - Titres de participations | 23 | 23 |
| Avance de Trésorerie Keyyo Vers Clever | 0 | 0 |
| Total actifs financiers à périmètre constant | 156 | 184 |
| Part non courante | 156 | 184 |
| Part courante | 0 | 0 |

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de services auprès d'autres opérateurs de téléphonie. Nous avons pu renégocier à la baisse certains de ces dépôts en 2017.

Note 4 : Impôts différés

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Impot Différé N+1 | 602 | 526 |
| Impot Différé N+2 | 585 | 469 |
| Impôts différés actifs | 1 186 | 995 |
| <i>Solde Hors Bilan</i> | <i>637</i> | <i>1 292</i> |

Les impôts différés correspondent à l'activation de déficits reportables uniquement.
Le calcul est établi sur notre base budgétaire N+1 reconduite sur deux exercices.

Le solde d'impôt différé s'inscrit en hausse fin 2017 du fait de la croissance de nos résultats et malgré la baisse progressive prévue du taux d'impôt sur les sociétés à 28%. Le solde hors bilan poursuit sa décréue au fur et à mesure que nous affectons les déficits reportables aux résultats des exercices.

L'impact de l'acquisition de Clever networks n'est pas valorisé pour le moment dans le calcul des impôts différés, nous attendons une première année d'exercice effectif en 2018 pour commencer à évaluer cet actif et les montants hors bilan correspondants.

Note 5 : Stocks et en-cours

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Matériel de Téléphonie Fixe | 291 | 193 |
| Matériel Téléphonie Mobile | 5 | 10 |
| Dépréciations | -20 | -19 |
| Total Stock et en-cours | 276 | 184 |

Les stocks sont principalement constitués de matériel de téléphonie fixe.
La poursuite de l'accélération de nos volumes livrés vers les clients et l'élargissement de nos gammes ont contribué à faire augmenter les montants stockés en fin d'année.
Clever Network ne dispose pas de stock de matériel fin 2017.

Note 6 : Créances Clients et comptes rattachés

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients brutes | 2 360 | 1 112 |
| Dépréciations | -571 | -285 |
| Créances clients nettes | 1 789 | 827 |
| Clients – factures à établir | 804 | 964 |
| Clients - avoirs à établir | -219 | -218 |
| Total | 2 374 | 1 573 |

Le volume des créances clients Keyyo revient à son niveau de 2015 du fait de nouveaux retards de paiement du groupe SFR et du développement de nos ventes marques blanches. Les créances clients sur le périmètre 2016 augmentent ainsi de 1.573K€ à 1.845K€.

L'acquisition de la société Clever Network génère une hausse complémentaire de 529K€ net de notre solde client, cependant ce solde est compensé par un volume important de produits constatés d'avance, la facturation étant en grande majorité trimestrielle, terme à échoir. Clever Network dispose ainsi d'un BFR négatif comme Keyyo.

Note 7 : Actifs courants

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------------|--------------|------------|
| Comptes et Avances | 9 | 20 |
| Fournisseurs- Avoirs à recevoir | 53 | 67 |
| Créances sociales | 82 | 44 |
| Créances fiscales | 776 | 475 |
| Autres créances diverses | - | 92 |
| Charges constatées d'avance | 501 | 295 |
| Total | 1 421 | 993 |

Au niveau du périmètre historique Keyyo, les actifs courants augmentent de 113K€ en 2017 à 1.106K€, ceci est principalement dû à la hausse des créances fiscales et plus précisément celles relatives à la TVA.

L'acquisition de Clever Network génère une croissance supplémentaire de ces actifs de 314K€ à 1.421K€.

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---|---------------|--------------|
| Compte à terme | 5 000 | 6 095 |
| Trésorerie et équivalent trésorerie | 6 730 | 1 830 |
| Valeurs Mobilières de placements | 1 | 0 |
| Total Trésorerie Brute | 11 731 | 7 925 |
| <i>Trésorerie Nette de Dettes Financières</i> | <i>2 464</i> | <i>3 760</i> |

Le détail des flux de trésorerie figure en page 5.

A périmètre constant la trésorerie brute progresse de 3.661K€ à 11.586K€, l'acquisition de Clever Network, nous permet de récupérer une trésorerie supplémentaire de 145K€. La situation nette de dette recule de 1.297K€ à 2.464 K€ du fait de la levée de nouveaux emprunts.

Le décaissement relatif à l'acquisition des titres et créance de Clever Network a été réalisé début janvier 2018.

Les comptes à terme souscrits sont des placements courts termes sans risque dont la durée est inférieure à 3 mois, ils représentent 5 millions d'euros fin 2017.

Note 9 : Dettes financières

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Dépôts et cautions reçus | 81 | 81 |
| Crédit à moyen terme | 9 141 | 4 084 |
| Découverts bancaires | 45 | - |
| Location financement | - | - |
| Dettes financières totales | 9 268 | 4 165 |
| Part à moins d'un an | 1 387 | 1 422 |
| Part à plus d'un an | 7 881 | 2 743 |
| - dont entre 1 et 5 ans | 6 281 | 2 743 |
| - dont à plus de 5 ans | 1 600 | - |

Au 31 décembre 2017 Keyyo dispose de trois lignes de crédit souscrites auprès de trois établissements bancaires différents. Deux lignes de 4 millions d'euros sur six années ont été négociées en 2017. Une ligne de 2 Million d'euros sur cinq ans a été négociée en 2015 et remboursée par anticipation début 2018. Le montant des remboursements liés à ces lignes de crédit sera de 1.341K€ en 2018 pour Keyyo.

Clever Network disposait de 45K€ de découvert bancaire au 31 décembre 2017, ce montant a été remboursé début 2018.

Note 10 : Avantages au personnel

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Valeur des engagements | 84 | 58 |
| Coût des services | | |
| Coût de l'actualisation | | |
| Total | 84 | 58 |

L'avantage au personnel est constitué de la provision d'indemnité pour départ à la retraite. Son montant augmente fin 2017 à 72K€. Cette croissance est principalement due à l'augmentation de nos effectifs.

La méthode de valorisation utilisée est en ligne avec la recommandation 2003-R01 du CNC.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul sont les suivants :

- taux d'actualisation : 1.30% (1.31% en 2016)
- taux de revalorisation des salaires : 2.50% (Identique à 2016)
- Age de départ à la retraite : 62 ans (Identique à 2016)
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 22.27% (22.14% en 2016)

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

Une provision équivalente est constatée pour notre nouvelle filiale Clever Network, elle représente 12K€.

Note 11 : Provisions – Part courante

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---|-----------|------------|
| Provision pour impôt | - | - |
| Litiges sociaux | 82 | 59 |
| Litiges commerciaux | - | - |
| Autres litiges | - | - |
| Total Provisions | 82 | 59 |
| <i>Nouvelles provisions de l'exercice</i> | <i>25</i> | <i>59</i> |
| <i>Provisions utilisées durant l'exercice</i> | <i>3</i> | <i>208</i> |

Une provision de 3K€ a été utilisée courant 2017. Une nouvelle provision de 25K€ a été constatée fin 2017 pour un litige social. Il n'y a pas de provision constatée dans les comptes de Clever Network.

Note 12 : Dettes fournisseurs

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs d'exploitation | 3 183 | 2 068 |
| Fournisseurs d'immobilisation | - | 155 |
| Fournisseurs – factures non parvenues | 1 995 | 1 747 |
| Total fournisseurs | 5 178 | 3 971 |

Le montant des dettes fournisseurs Keyyo est en légère croissance fin 2017 à 4.130K€ contre 3.971K€ un an plus tôt. Cette hausse est principalement due aux immobilisations en cours du fait de l'extension de nos locaux en Ile de France.

L'intégration de Clever Network au bilan génère une croissance supplémentaire du poste fournisseur de 1.048K€, ce volume est relativement élevé compte tenu de la taille de la filiale, il devrait se réduire en 2018.

Note 13 : Dettes fiscales et sociales

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes sociales | 1 116 | 876 |
| Dettes fiscales | 577 | 303 |
| Total dettes fiscales et sociales | 1 693 | 1 178 |

Les dettes sociales de Keyyo augmentent de 133K€ notamment du fait du déclenchement de la participation pour 29K€ ainsi que de la hausse de la provision pour congés de 50K€ chargée. Les dettes fiscales augmentent également de 77K€ à 380K€, les principaux postes impactés sont la provision pour IS ainsi que la TVA.

A isopérimètre 2016, les dettes fiscales et sociales Keyyo augmentent donc de 211K€ à 1.389K€

L'entrée dans le bilan de notre nouvelle filiale Clever-Network fait augmenter ce passif de 304K€. Les principaux postes créditeurs sont les congés payés, les charges sociales ainsi que la TVA.

Note 14 : Autres passifs à court terme

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|------------|
| Comptes courants d'associés | - | - |
| Dettes sur acquisition immo.financière | 2 804 | - |
| Créditeurs divers | 45 | 42 |
| Avances conditionnées | - | - |
| Clients créditeurs | 184 | 233 |
| Produits constatés d'avance | 1 532 | 635 |
| Total autres passifs | 4 565 | 909 |
| Dont passif non courant | 2 804 | 0 |

Les autres passifs relatifs à Keyyo sont globalement stables à 895K€ contre 909K€ l'an passé.

L'acquisition de Clever-Network génère une hausse importante des produits constatés d'avance puisque les abonnements sont facturés en grande majorité trimestriellement, terme à échoir, ils représentent 866K€ dans cette filiale.

Par ailleurs 2.804K€ de dette sur acquisition sont comptabilisés en dette non courante fin 2017 pour le paiement des titres et comptes courants de Clever-Network en janvier 2018.

2.7. NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

En préambule des éléments qui vont suivre, nous rappelons ici que les chiffres présentés au compte de résultat n'intègrent pas les résultats de notre nouvelle filiale Clever-Network acquise le 31 décembre 2017.

Note 15 : Chiffre d'affaires

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Vente Directe | 11 963 | 10 880 |
| Vente Indirecte | 12 444 | 11 128 |
| IP-Cash | - | 2 626 |
| Total | 24 407 | 24 634 |
| <i>Total hors IP-Cash</i> | <i>24 407</i> | <i>22 008</i> |

Depuis le quatrième trimestre 2016 Keyyo est devenu un acteur télécom totalement orienté sur le marché de la téléphonie d'entreprise avec la cession de son pôle d'activité historique IP-Cash.

La société s'organise autour de deux branches commerciales :

- La vente directe regroupe les divisions télévente (société de moins de 20 postes) et premium (client plus de 20 postes) et adresse directement la clientèle en flux entrants uniquement.
- La vente indirecte regroupe nos activités télésurveillance, opérateurs, marque blanche et revendeurs et s'adresse au marché au travers d'un réseau commercial indépendant.

Ces deux branches sont en croissance d'environ 11% tandis que le chiffre d'affaires global recule de 1% du fait de la cession des activités particuliers. La croissance de nos activités vers les entreprises devrait s'accélérer en 2018 avec l'acquisition de la société Clever Network.

Note 16 : Coûts des services et produits consommés

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---|---------------|---------------|
| Coût d'achat des minutes vendues | 6 318 | 8 051 |
| Coût d'achat des matériels vendus | 460 | 363 |
| Coût des réseaux de distribution indirects | 3 407 | 2 910 |
| Frais de réseaux et d'hébergement | 863 | 667 |
| Total des coûts des services et produits consommés | 11 049 | 11 991 |

La cession du pôle d'activité IP-Cash et la croissance de l'activité vers les entreprises a généré une baisse de nos achats de trafic téléphonique en 2017. De ce fait, et bien que nos autres coûts directs aient continué de progresser avec notre parc client, nos marges ont fortement progressé au cours de l'exercice en gagnant plus de 3 points.

Note 17 : Autres charges externes

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Dépenses marketing | 779 | 848 |
| Sous-traitance & Installation | 333 | 295 |
| Locations | 428 | 415 |
| Entretien et maintenance | 133 | 155 |
| Assurances | 47 | 48 |
| Personnel détaché | 128 | 225 |
| Honoraires | 567 | 375 |
| Frais de déplacement | 183 | 181 |
| Frais postaux et de télécommunication | 40 | 58 |
| Autres postes divers | 180 | 176 |
| Total des principaux postes | 2 818 | 2 775 |

Les autres achats et charges externes sont en légère hausse en 2017, notamment au niveau des honoraires, qui ont été impactés par les frais d'acquisition de Clever Network (175K€ de coûts non récurrents). En dehors de cela l'ensemble des coûts a été tenu sous contrôle, la baisse des dépenses marketing est liée à des dépenses de spot TV réalisées en 2016 et qui ne seront pas reconduites en 2017-2018, Keyyo ayant d'excellent retour sur sa communication actuelle. Ces dépenses seront néanmoins amenées à augmenter en 2018 avec une présence web et TV accrue au cours de l'exercice à venir.

Note 18 : Impôts et Taxes

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Formation et Taxes sur Salaires | 126 | 113 |
| Impôts Locaux | 82 | 62 |
| Taxes sur l'Activité | 248 | 233 |
| Autres Impôts et Taxes | 30 | 27 |
| Impôts et Taxes | 486 | 435 |

Note 19 : Charges de Personnel

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|--------------|
| Charges de personnel | 6 598 | 6 749 |
| Charges de personnel immobilisées | - 485 | - 480 |
| Subventions d'exploitation (CIR - CII) | - 102 | - 98 |
| Participation aux bénéfices | 29 | - |
| Charges de Personnel Nettes | 6 040 | 6 170 |

Keyyo a poursuivi le développement de son activité entreprise et le recrutement de nouveaux talents au cours de l'exercice. Néanmoins la sortie du pole IP-Cash fin 2016 ainsi que des frais de réorganisation de début 2016 génèrent une baisse des charges de personnel au cours du 1^{er} semestre 2017 que les recrutements du second n'ont pas compensés.

Les charges sont donc en baisse de 130K€ à 6.040K€, mais elles augmentent au second semestre et cette tendance à la hausse devrait se poursuivre au cours de l'exercice 2018.

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 | VAR |
|------------------|--------------|--------------|------------|
| 1er Semestre | 2 949 | 3 278 | -10% |
| 2nd Semestre | 3 091 | 2 892 | 7% |
| TOTAL | 6 040 | 6 170 | -2% |

Les charges de personnel immobilisées correspondent aux coûts internes des salariés concernés par les projets de recherche et développement, elles diminuent le coût global des charges de personnel.

Les Effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

| Effectif de la société | 2017-12 | 2016-12 |
|------------------------|------------|------------|
| - Cadres | 56 | 51 |
| - Non Cadres | 64 | 50 |
| - Apprenti | 1 | 3 |
| Total | 121 | 104 |
| - Keyyo | 118 | 99 |
| - Keyyo Proximité | 3 | 5 |

Note 20 : Dotations aux provisions nettes

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--|------------|------------|
| Depredation Nettes & Pertes sur poste Client | 113 | 158 |
| Variation des Provisions sur Litiges & IDR | 11 | - 198 |
| Total variations de provisions | 124 | -40 |

Les pertes sur le poste Client ont poursuivi leur décrue en 2017. Ces bons résultats font suite à l'optimisation continue de nos processus internes sur le sujet depuis 4 ans. Il semble cependant que nous arrivions à un niveau plancher en 2017 puisque nos pertes ont été inférieures à 0.5% de notre Chiffre d'Affaires ce qui est un résultat bien meilleur que la moyenne du marché (>1%).

Nos provisions pour litige évoluent relativement peu en 2017, en 2016, nous avons constaté une importante reprise de provision utilisée pour couvrir des frais de réorganisation.

Note 21 : Autres produits et charges

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---|------------|-----------|
| Plus-value de cession d'immobilisations | 1 | - 117 |
| Indemnités Sociales Récurrente | - 108 | - 47 |
| Redevances | 120 | 160 |
| Indemnités Non Récurrentes | 160 | 50 |
| Divers produits et charges | 27 | 27 |
| Total autres produits et charges | 200 | 72 |

Note 22 : Résultat opérationnel récurrent

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat Opérationnel | 2 370 | 2 028 |
| Plus value cession Titres IP Cash | | - 117 |
| Frais de filialisation IP Cash | | 80 |
| Indemnités sociales non récurrentes | 25 | 103 |
| Frais Acquisition Clever Network | 175 | |
| Régularisation Fiscale 2017 | 129 | |
| Divers | 7 | - 6 |
| Résultat opérationnel Récurrent | 2 706 | 2 088 |

Le résultat opérationnel récurrent progresse de manière importante en 2017 à 2.706K€ (+29.6%).

Les charges non récurrentes sont relativement importantes cette année et se composent principalement :

- De frais relatifs à l'acquisition de Clever Network pour 175K€, ces frais sont principalement composés d'honoraires.
- De frais relatifs à la régularisation fiscale au premier semestre pour 129K€
- Les autres frais représentent 32K€

Note 23 : Résultat Financier

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|---------------------------------|----------|-----------|
| Intérêts sur emprunts | - 42 | - 52 |
| Pertes de Change | - 1 | - 3 |
| Pertes sur contrat de liquidité | - 7 | - 10 |
| Produits Financiers CAT | 10 | 34 |
| Autres produits financiers | 0 | 1 |
| Gain sur Contrat de Liquidité | 46 | 41 |
| Résultat Financier | 6 | 12 |

Le résultat financier 2017 se solde par un produit net de 6K€ contre 12K€ en 2016.

La baisse des taux d'intérêts a eu un effet négatif sur le rendement de nos produits financiers en 2017 mais nous a permis de renégocier de nouvelles lignes de crédit à des taux plus bas pour les 6 années à venir. Le contrat de liquidité a généré 46K€ de plus-value financière en 2017.

Note 24 : Impôts sur les Société

| Milliers d'euros | 2017-12 | 2016-12 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Impôts Courants | 182 | 108 |
| Impôts Différés | - 191 | 15 |
| Total impôts sur les sociétés | -9 | 123 |

A la clôture de l'exercice le déficit reportable du groupe Keyyo est de 5.966K€. Ce déficit est activé à hauteur de 3.692K€ et génère un impôt différé actif de 1.186K€. Le montant d'impôt différé est en hausse du fait de la hausse de nos résultats au cours de l'exercice.

Le solde de déficit reportable hors bilan est de 2.275K€ fin 2017 pour un montant équivalent d'impôt différé de 637K€.

| Preuve d'Impôt : | 2017-12 | 2016-12 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Taux applicable en France | 33,33% | 33,33% |
| Résultat avant Impot | 2 376 | 2 040 |
| Impôt théorique | -792 | -680 |
| Impôt comptabilisé | 9 | -123 |
| Ecart | 801 | 557 |

Incidence des :

| | | |
|---|------------|------------|
| - déficits antérieurs non activés et imputés sur la période | 562 | 445 |
| - déficits antérieurs activés et non imputés | 191 | -15 |
| - Incidence des différences temporaires | -3 | 56 |
| - Incidence des Réintégrations et Déductions Permanentes | 51 | 71 |
| Total | 801 | 557 |

Note 25 : Résultat par action

| Résultat net par action en euro | 2017-12 | 2016-12 |
|---|----------------|----------------|
| - des activités poursuivies | 1,22 | 0,88 |
| - dilué des activités poursuivies | 1,22 | 0,89 |
| Résultat net par action de l'ensemble consolidé | | |
| - de l'ensemble consolidé | 1,22 | 0,89 |
| - dilué de l'ensemble consolidé | 1,22 | 0,89 |

Du fait de la progression de nos résultats et la relation de nos actionnaires, le bénéfice par action progresse de 37% à 1.05€ par titres.

2.8. AUTRES INFORMATIONS

Note 26 : Analyse par Secteurs opérationnels et géographiques

| Milliers d'euros | Vente Directe | Vente Indirecte | IP-Cash | Non Alloués | Total | France | Export | Total |
|---|---------------|-----------------|---------|-------------|--------|--------|--------|--------|
| 31 DECEMBRE 2016 | | | | | | | | |
| Eléments du compte de résultat | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 10 880 | 11 128 | 2 626 | - | 24 634 | 23 947 | 687 | 24 634 |
| Actifs sectoriels | | | | | | | | |
| Immobilisations nettes incorporelles et corporelles | | | | 3 519 | 3 519 | 3 519 | - | 3 519 |
| Stocks | | | | 184 | 184 | 184 | - | 184 |
| Créances commerciales nettes | 147 | 1 426 | - | - | 1 573 | 1 559 | 14 | 1 573 |
| 31 DECEMBRE 2017 | | | | | | | | |
| Eléments du compte de résultat | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 11 963 | 12 444 | | | 24 407 | 23 863 | 544 | 24 407 |
| Marge Nette | 8 291 | 5 604 | | | 13 895 | | | |
| Résultat Opérationnel | 1 491 | 879 | | | 2 370 | | | |
| Tx Résultat d'activité | 12,5% | 7,1% | | | | | | |
| Actifs sectoriels | | | | | | | | |
| Immobilisations nettes incorporelles et corporelles | | | | 4 152 | 4 152 | 4 152 | - | 4 152 |
| Stocks | 235 | 41 | | | 276 | 276 | - | 276 |
| Créances commerciales nettes | 233 | 1 340 | - | - | 1 845 | 1 831 | 14 | 1 845 |

Note 27 : Engagements hors bilan

Deux nouvelles lignes de crédit ont été négociées en 2017 pour une durée de 6 ans et un montant de 8 Millions d'euros afin de remplacer les précédentes lignes de 5 millions d'euros négociées entre 2012 et 2015 auprès de trois établissements bancaires. Ces nouvelles lignes ont été intégralement tirées au 31/12/2017. Une troisième ligne qui restait ouverte au bilan au 31 décembre 2017 a été remboursée par anticipation en janvier 2018. Keyyo dispose donc aujourd'hui de deux lignes de crédit intégralement tirées pour 8 millions d'euros auprès de deux établissements bancaires. Ces nouvelles lignes de crédit sont soumises à des covenants limitant d'endettement net du groupe. La trésorerie nette de Keyyo étant positive nous respectons ces covenants.

Note 28 : Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 144 K€.

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 12 avril 2018 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Note 29 : Honoraires des commissaires aux comptes

| Honoraires des Commissaires aux Comptes | 2017-12 | | 2016-12 | |
|---|----------------|------------|----------------|------------|
| | KPMG | RSM | KPMG | RSM |
| Commissariat aux comptes | 30 | 25 | 30 | 25 |
| Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) | 20 | - | 7 | - |
| Total | 50 | 25 | 37 | 25 |

Note 30 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs depuis la clôture de l'exercice 2017.

KEYYO

COMMUNICATIONS

RAPPORT FINANCIER INDIVIDUEL

31 DECEMBRE 2017

Société anonyme au capital de 627 200 euros.

Siege social: 92-98, Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.

RCS Nanterre 390 081 156

Activité : Services de Télécommunication

3. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- BILAN ACTIF

| en K€ | 2017-12 | 2017-12 | 2017-12 | 2016-12 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| BILAN - ACTIF | KEYYO | KEYYO | KEYYO | KEYYO |
| | Brut | Amt | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Recherche et développement | 3 810 | - | 2 848 | 944 |
| Concessions, brevets, droits similaires | 1 004 | - | 530 | 204 |
| Fonds commercial | 528 | - | 528 | 528 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1 968 | - | 1 291 | 220 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 269 | -1 258 | 1 011 | 821 |
| Avances et acomptes | 48 | - | 48 | 353 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Autres participations | 3 361 | - | 3 361 | 1 203 |
| Créances rattachées à des participations | 949 | - | 949 | 0 |
| Autres titres immobilisés | - | - | 0 | 0 |
| Prêts | 1 | - | 1 | 3 |
| Autres immobilisations financières | 2 401 | - | 2 401 | 1 631 |
| TOTAL Actifs Immobilisés (1) | 16 340 | - | 5 927 | 5 908 |
| Actif circulant | | | | |
| Stock (2) | | | | |
| Matières premières, approvisionnements (2) | 291 | - | 20 | 166 |
| Marchandises (2) | 5 | - | 5 | 10 |
| Avances et acomptes versés sur commandes (3) | 7 | - | 7 | 20 |
| Clients et comptes rattachés (3) | 2 131 | - | 255 | 1 765 |
| Autres créances | | | | |
| . Fournisseurs débiteurs (3) | 54 | - | 54 | 67 |
| . Personnel (3) | 2 | - | 2 | 1 |
| . Organismes sociaux (3) | 78 | - | 78 | 41 |
| . Etat, impôts sur les bénéfices (3) | 283 | - | 283 | 237 |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3) | 344 | - | 344 | 216 |
| . Autres (3) | 4 | - | 4 | 92 |
| Valeurs mobilières de placement (4) | 5 065 | - | 5 065 | 6 163 |
| Disponibilités | 5 689 | - | 5 689 | 1 456 |
| Charges constatées d'avance (3&5) | 323 | - | 323 | 292 |
| TOTAL Actif Circulant | 14 277 | -275 | 14 002 | 10 529 |
| TOTAL ACTIF | 30 616 | -6 202 | 24 415 | 16 436 |

- BILAN PASSIF

| en K€ | 2017-12 | 2017-12 | 2017-12 | 2016-12 |
|---|---------|---------|---------------|---------------|
| BILAN - PASSIF | KEYYO | KEYYO | KEYYO | KEYYO |
| | Brut | Amt | Net | Net |
| Capitaux Propres | | | | |
| Capital Social | | | 627 | 691 |
| Prime d'émission | | | 0 | 426 |
| Réserve légale | | | 63 | 76 |
| Report à nouveau | | | 3 448 | 3 166 |
| RESULTAT EXERCICE | | | 1 990 | 1 885 |
| TOTAL Capitaux Propres (6) | | | 6 128 | 6 244 |
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour risques | | | 50 | 50 |
| Provisions pour charges | | | 74 | 55 |
| TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7) | | | 124 | 105 |
| Emprunts et dettes | | | | |
| . Emprunts (8) | | | 9 141 | 4 084 |
| Autres Dettes Financières (8) | | | 80 | 79 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9) | | | 4 062 | 3 918 |
| . Clients Crediturs | | | 278 | 429 |
| . Personnel (9) | | | 446 | 370 |
| . Organismes sociaux (9) | | | 518 | 441 |
| . Etat, impôts sur les bénéfices | | | 59 | 0 |
| . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9) | | | 124 | 135 |
| . Autres impôts, taxes et assimilés (9) | | | 155 | 171 |
| Autres dettes (9) | | | 2 850 | 42 |
| Produits constatés d'avance (9) | | | 450 | 418 |
| TOTAL Emprunts et Dettes | | | 18 162 | 10 088 |
| TOTAL PASSIF | | | 24 415 | 16 436 |

- COMPTE DE RESULTAT

| En K€ | 2017-12 | | | 2016-12 | | |
|--|---------------|------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | France | Export. | Total | Total | Variation | % |
| Ventes de Marchandises | 388 | 3 | 391 | 400 | -9 | -2,3% |
| Production vendue services | 22 835 | 474 | 23 309 | 23 649 | -340 | -1,4% |
| Chiffre d'affaires (10) | 23 223 | 477 | 23 700 | 24 049 | -349 | -1,5% |
| Production immobilisée (11) | | | 1 015 | 1 019 | -4 | -0,4% |
| Subventions d'exploitation reçues | | | 28 | 8 | 20 | 252,4% |
| Reprise amortissements et provisions (12) | | | 147 | 449 | -302 | -67,2% |
| Autres produits | | | 8 | 1 | 8 | 1160,2% |
| Total des produits d'exploitation | | | 24 899 | 25 526 | -627 | -2,5% |
| Achats de marchandises (13) | | | 1 104 | 832 | 272 | 32,7% |
| Variation de stock de marchandises (13) | | | -101 | 63 | -164 | -259,4% |
| Achats de matières premières et autres appr. (13) | | | 7 181 | 8 720 | -1 538 | -17,6% |
| Autres achats et charges externes (14) | | | 5 971 | 5 451 | 520 | 9,5% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 481 | 431 | 50 | 11,7% |
| Salaires et traitements (15) | | | 4 462 | 4 506 | -44 | -1,0% |
| Charges sociales (15) | | | 1 921 | 1 917 | 4 | 0,2% |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 1 292 | 1 164 | 128 | 11,0% |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | 0 | 0 | 0 | n/s |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 57 | 228 | -170 | -74,8% |
| Dotations aux provisions pour risques et charges (7) | | | 19 | 0 | 19 | 16401,8% |
| Autres charges | | | 300 | 388 | -88 | -22,7% |
| Total des charges d'exploitation | | | 22 688 | 23 700 | -1 011 | -4,3% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 2 211 | 1 826 | 384 | 21,0% |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 10 | 34 | -24 | -70,4% |
| Différences positives de change | | | 0 | 1 | -1 | -98,3% |
| Produits nets sur cessions de VAMP | | | 46 | 41 | 6 | 13,8% |
| Total des produits financiers | | | 56 | 76 | -20 | -25,7% |
| Intérêts et charges assimilés | | | 43 | 54 | -11 | -21,2% |
| Différences négatives de change | | | 1 | 1 | 0 | 21,5% |
| Charges nettes sur cessions de VAMP | | | 7 | 10 | -2 | -25,3% |
| Total des charges financières | | | 50 | 64 | -14 | -21,4% |
| RESULTAT FINANCIER (16) | | | 6 | 12 | -6 | -49,7% |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | | 2 217 | 1 838 | 379 | 20,6% |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 0 | 0 | 0 | 72,5% |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 1 | 204 | -203 | -99,5% |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 9 | 0 | 9 | n/s |
| Total des produits exceptionnels | | | 11 | 204 | -193 | -94,7% |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 129 | 0 | 129 | 52307,1% |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 2 | 79 | -77 | -97,7% |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | 8 | 50 | -43 | -85,0% |
| Total des charges exceptionnelles | | | 138 | 129 | 9 | 6,9% |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (17) | | | -127 | 75 | -202 | -270,5% |
| Participation des salariés | | | 29 | 0 | 29 | n/s |
| Impôts sur les bénéfices (18) | | | 70 | 28 | 42 | 151,6% |
| Total des Produits | | | 24 966 | 25 806 | -840 | -3,3% |
| Total des charges | | | 22 976 | 23 921 | -945 | -4,0% |
| RESULTAT NET | | | 1 990 | 1 885 | 105 | 5,6% |

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 24.415 K€
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1.990K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

4.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui a recodifié les dispositions du PCG à droit constant.

L'application de ce nouveau PCG n'a pas entraîné de changement dans les méthodes comptables appliquées par la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- 4.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

| <i>Nature des biens immobilisés</i> | <i>Durée</i> |
|---|--------------|
| Concessions, brevets, licences, logiciels | 1 à 15 ans |
| Matériel et outillage | 1 à 5 ans |
| Installations agencements divers | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| Mobilier | 5 ans |

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

4.1.2.2. Fonds de Commerce

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée par la valeur des fonds de commerce. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une dépréciation est constituée.

4.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

4.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

4.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

4.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

4.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

4.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 1.30%
- Taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 22.27%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

4.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 14 décembre 2011, les responsables et les membres du personnel se sont réunis pour voter la mise en place de l'accord de participation, en application de l'article L. 3322-2 du Code du Travail visant les entreprises employant habituellement au moins 50 salariés. Cet accord a été adopté à la majorité des deux tiers.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Réduction de Capital

Le Conseil d'administration du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11ème résolution), a décidé de réduire le capital de Keyyo par l'annulation de 200.000 actions auto détenues.

Le montant du capital est en conséquence réduit de 64.000 euros et ramené de 691.200€ à 627.200€. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0,32 euro de nominal chacune.

A la suite de cette décision Keyyo détenait en autocontrôle 6.717 actions sur 1.960.000 titres. Le nombre de droit de votes était de 2.550.174.

Transmission Universelle de Patrimoine de Keyyo Proximité au 1^{er} janvier 2018 :

Le 24 octobre 2017, en application de l'article 1844-5 du code civil, et par souci de simplification organisationnelle, le conseil d'administration de Keyyo a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la filiale Keyyo Proximité détenue à 100%.

Cette dissolution par transmission universelle de patrimoine a été déclarée par la société Keyyo, représentée par Monsieur Philippe Houdouin, le 23 Novembre 2017. Elle est effective à compter du 31 décembre 2017 à minuit.

Les titres de la filiale seront donc annulés au 1^{er} janvier 2018, et le patrimoine ainsi que les dettes de Keyyo proximité transmis à Keyyo. A ce titre un fonds de commerce de 692.912.93€ correspondant au mali de fusion sera constaté.

- Acquisition de la société Clever Network :

Le 23 Novembre 2017, la société Keyyo a signé l'acquisition du contrôle majoritaire de la société Clever Network spécialisée dans les réseaux de télécommunication de données VPN/MPLS à destination des entreprises. Cette acquisition permet à Keyyo de se renforcer dans l'accès internet pour les entreprises et d'offrir à son écosystème une offre unique et complète de solutions de communications d'entreprise dans le cloud allant des communications unifiées, en passant par la convergence fixe/mobile et la gestion intelligente des ressources internet.

La transmission des titres et la prise de contrôle effective s'est effectuée le 31 décembre 2017, cette nouvelle filiale contribuera à la croissance du groupe Keyyo à compter du 1^{er} janvier 2018. En mars 2018, de 25% des titres de Clever-Network ont été cédés à son management, Keyyo dispose de 75% des titres et droits de vote de cette filiale

4.2. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

4.2.1. Immobilisations (Renvoi 1)

4.2.1.1. Immobilisations brutes

| Actif immobilisé (En K€) | 2016-12 | Acquisitions | Cession ou Rebut | 2017-12 |
|---|---------------|--------------|------------------|---------------|
| Recherche et développement (a) | 3 324 | 485 | | 3 810 |
| Concessions, brevets, droits similaires | 646 | 358 | | 1 004 |
| Fonds commercial (b) | 528 | | | 528 |
| Total immobilisations incorporelles | 4 498 | 844 | 0 | 5 342 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1 403 | 568 | -2 | 1 968 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 855 | 818 | -403 | 2 269 |
| Avances et acomptes | 353 | | -305 | 48 |
| Total Immobilisations corporelles | 3 610 | 1 386 | -711 | 4 286 |
| Autres participations (c) | 1 203 | 2 157 | 0 | 3 361 |
| Créances rattachées à des participations (d) | - | 949 | 0 | 949 |
| Prêts | 3 | 2 | -4 | 1 |
| Autres immobilisations financières (e) | 1 631 | 2 308 | -1 538 | 2 401 |
| Total Immobilisations financières | 2 838 | 5 416 | -1 542 | 6 712 |
| TOTAL | 10 946 | 7 646 | -2 253 | 16 340 |

(a) Frais de recherche et développement

KEYYO immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2017 ces frais ont été activés pour un montant total de 485K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

En 2012 la société KEYYO MOBILE a fait l'objet d'une fusion absorption par KEYYO. A ce titre, il a été activé une clientèle pour un montant de 528 K€. La fusion absorption de la société Keyyo Proximité au 1^{er} janvier 2018 nous fera constater un nouveau fonds commercial pour 693K€ en 2018.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2017, les titres de participation représentent 3.361K€

Ils sont constitués :

- De titres de la société Keyyo Proximité, acquise à 100% en 2011, pour 1.180K€,
- De titres de la société Clever Networks dont nous détenons 100% du capital au 31 décembre 2017 pour 2.157K€. 25% de ces titres ont été cédés, à leur valeur d'achat, au management de Clever Network, début 2018.
- Des titres issus de la filialisation de l'activité IP cash dont Keyyo détient 23% et valorisés 23K€.

(d) Créances Rattachées à des participation :

Keyyo a racheté 100% des comptes courants d'associés présents chez Clever Networks pour 649K€ au moment du rachat de la société. Keyyo a également consenti un prêt de 300K€ à cette filiale en décembre 2017 afin de supporter son développement. Le 31 janvier 2018, ces prêts et avance consentis ont été apportés en augmentation de capital de Clever Network.

(e) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 2.297K€, de dépôts et cautions versés pour 105K€, et de prêts au personnel pour 1K€. Les principaux mouvements 2017 concernent les titres en autocontrôle qui ont été annulés lors d'une réduction de capital le 1^{er} mars 2017, puis à l'achat de 164.000 nouveaux titres en autocontrôle suite à cette annulation.

Keyyo détient 164.000 titres en autocontrôle hors contrat de liquidité.

4.2.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K€)

| Amortissements (En K€) | 2016-12 | Augmentation | Cession ou Rebut | 2017-12 |
|---|--------------|--------------|------------------|--------------|
| Recherche et développement | 2 381 | 468 | | 2 848 |
| Concessions, brevets, droits similaires | 442 | 88 | | 530 |
| Fonds commercial | - | | | - |
| Total immobilisations incorporelles | 2 823 | 555 | 0 | 3 378 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1 182 | 111 | -2 | 1 291 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 034 | 626 | -402 | 1 258 |
| Avances et acomptes | - | | | - |
| Total Immobilisations corporelles | 2 216 | 737 | -404 | 2 549 |
| Autres participations | - | | | - |
| Prêts | - | | | - |
| Autres immobilisations financières | - | | | - |
| Total Immobilisations financières | - | 0 | 0 | - |
| TOTAL | 5 039 | 1 292 | -404 | 5 927 |

4.2.1.3. Positions nettes des immobilisations

| Immobilisations Nettes (K€) | Brut | Provisions & Amort. | Net | Durée |
|---|---------------|------------------------|---------------|------------|
| Recherche et développement | 3 810 | 2 848 | 961 | 3 ans |
| Concessions, brevets, droits similaires | 1 004 | 530 | 474 | 1 à 15 ans |
| Fonds commercial | 528 | 0 | 528 | N/A |
| Total immobilisations incorporelles | 5 342 | 3 378 | 1 964 | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1 968 | 1 291 | 678 | 1 à 10 ans |
| Autres immobilisations corporelles (1) | 2 269 | 1 258 | 1 011 | 2 à 5 Ans |
| Avances et acomptes | 48 | 0 | 48 | N/A |
| Total Immobilisations corporelles | 4 286 | 2 549 | 1 737 | |
| Autres participations | 3 361 | 0 | 3 361 | N/A |
| Prêts | 1 | 0 | 1 | N/A |
| Autres immobilisations financières | 2 401 | 0 | 2 401 | N/A |
| Total Immobilisations financières | 6 712 | 0 | 6 712 | |
| TOTAL | 16 340 | 5 927 | 10 413 | |

4.2.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 297 K€ fin 2017 en hausse de 101 K€. Une provision de 20K€ est constatée sur des articles dont les volumes de vente sont trop faibles par rapport aux quantités détenues.

4.2.3. Etat des créances (renvoi 3)

| Actif circulant et charges constatées d'avance (K€) | Montant | | A plus d'un an |
|--|--------------|--------------|-------------------|
| | brut | A un an | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 7 | 7 | - |
| Clients | 2 131 | 2 131 | - |
| Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir | 54 | 54 | - |
| Personnel | 2 | 2 | - |
| Organismes sociaux | 78 | 78 | - |
| IS / CIR / CII / CICE | 283 | 283 | - |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 344 | 344 | - |
| Autres | 4 | 4 | - |
| Charges constatées d'avance | 323 | 323 | - |
| TOTAL | 3 226 | 3 226 | - |

Keyyo a demandé le versement de 97K€ de crédit impôt recherche et crédit impôt innovation au titre de 2017. Ces montants figurent à l'actif à la clôture pour 129K€, un solde 2016 restant à affecter sur notre IS à venir.

Le CICE a fait l'objet d'une comptabilisation au crédit du compte # 648700 et a donc donné lieu à une diminution des charges de personnel. Au 31 décembre 2017, le CICE constitue un produit non imposable de 154K€. Il ne fait pas l'objet de préfinancement. Cette baisse de charge a permis de poursuivre nos recrutements durant l'exercice.

4.2.4. Produits à recevoir par postes du bilan

| Produits à recevoir (K€) | 2017-12 | 2016-12 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | 774 | 972 |
| Autres créances | 67 | 71 |
| CIR - CII - CICE | 283 | 212 |
| TOTAL | 1 124 | 1 255 |

4.2.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

| Valeurs mobilières de placement (K€) | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|--------------|
| Actions propres / Contrat liquidité | 64 | 68 |
| Actions propres Réservées aux salariés | - | - |
| SICAV et CAT | 5 001 | 6 095 |
| TOTAL | 5 065 | 6 163 |

Au 31 décembre 2017, la société KEYYO détient un total de 166.807 titres en autocontrôle pour une valeur comptable de 2.361K€.

- 164.000 titres sont comptabilisés en immobilisations financières pour une valeur de 2.297K€,
- 2.807 titres figurent au contrat de liquidité pour une valeur de 64K€,

Il n'y a plus de titres en cours d'attribution à ce jour dans le cadre de plan d'actions gratuites.

4.2.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

| Charges Constatées d'avance (K€) | 2017-12 | 2016-12 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Location | 0 | 57 |
| Frais de réseaux | 81 | 59 |
| Maintenance | 148 | 105 |
| Autres | 94 | 71 |
| TOTAL | 323 | 292 |

4.2.7. Provision

| Nature des provisions (K€) | 2016-12 | Augmentation | Reprise utilisée | Reprise non utilisée | 2017-12 |
|----------------------------|--------------|--------------|------------------|----------------------|--------------|
| Provision Clients | - 266 | - 159 | - 129 | - 42 | - 255 |
| Provision sur Stock | - 19 | - 1 | - | - | - 20 |
| Autres Provisions | - | - | - | - | - |
| TOTAL | - 286 | - 160 | - 129 | - 42 | - 275 |

Le volume des impayés et des pertes constatées sur le poste client a poursuivi sa baisse en 2017. La provision client est en légère baisse à 255K€. La provision sur stock augmente de manière marginale à 20K€.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

4.2.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

| Capitaux Propres (K€) | 2016-12 | Affectation de résultat | Reduction de Capital | Dividendes | Résultat Exercice N | 2017-12 |
|-------------------------------|--------------|-------------------------|----------------------|-------------|---------------------|--------------|
| Capital | 691 | | -64 | | | 627 |
| Primes d'émission | 426 | | -426 | | | 0 |
| Reserve Légale | 76 | | -13 | | | 63 |
| Report à nouveau | 3 166 | 1 885 | -976 | -627 | | 3 448 |
| Résultat de l'exercice | 1 885 | -1 885 | | | 1 990 | 1 990 |
| Total Capitaux Propres | 6 244 | 0 | -1 479 | -627 | 1 990 | 6 128 |

Le conseil d'administration de Keyyo du 28 février 2017, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016 (11^{ème} résolution), a décidé de réduire son capital social par annulation de 200.000 actions auto-détenues. Le montant du capital a été en conséquence, réduit de 64.000 euros pour être ramené de 691.200 euros à 627.200 euros. Il est divisé en 1.960.000 actions de 0,32 euro de nominal chacune.

Dans sa huitième résolution, l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 a approuvé sur proposition du conseil d'administration, le paiement d'un dividende de 35 centimes par action. Le versement de ce coupon a été réalisé le 20 juin 2017 pour 627K€, les titres formant l'autocontrôle n'étant pas rémunérés.

4.2.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

| Nature des provisions (K€) | 2016-12 | Augmentation | Reprise utilisée | Reprise non utilisée | 2017-12 |
|------------------------------------|------------|--------------|------------------|----------------------|------------|
| Provision pour Litiges Prud'homaux | 50 | - | - | - | 50 |
| Provision pour Indemnités | - | 7 | - | - | 7 |
| Provision pour IDR | 55 | 13 | - | - | 68 |
| Provisions Totales | 105 | 20 | - | - | 124 |

Une provision pour litige social a été enregistrée fin 2016 pour 50K€.

Une provision pour indemnité a été comptabilisée fin 2017 pour 7K€

La provision pour Indemnité de départ à la retraite augmente de 13K€ à 68K€.

4.2.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

| Dettes financières (K€) | 2017-12 | De 0 à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Emprunt | 9 141 | 1 341 | 6 200 | 1 600 |
| Compte bancaire | - | - | - | - |
| Cautions reçues | 80 | | 80 | |
| Concours bancaires | - | - | - | - |
| Compte d'associés | - | | | |
| TOTAL | 9 221 | 1 341 | 6 280 | 1 600 |

Au 31 décembre 2017 Keyyo dispose de 3 lignes de crédit souscrites auprès de trois établissements bancaires différents. Deux lignes de 4 millions d'euros sur six années ont été négociées en 2017. Une ligne de 2 millions d'euros sur cinq ans a été négociée en 2015 et remboursée par anticipation début 2018. Le montant des remboursements liés à ces lignes de crédit sera de 1.341K€ en 2018.

La trésorerie nette de dette s'élève à 1.533K€ fin 2017 contre 3.535K€ un an plus tôt.

| Dettes courantes (K€) | 2017-12 | De 0 à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Dettes Fournisseurs | 4 062 | 4 062 | - | - |
| Dettes sociales | 964 | 964 | - | - |
| Dettes fiscales | 337 | 337 | - | - |
| Autres dettes | 3 128 | 3 128 | - | - |
| Produits constatés d'avance | 450 | 450 | - | - |
| TOTAL | 8 941 | 8 941 | - | - |

Les autres dettes courantes augmentent fortement fin 2017 avec l'engagement du rachat des titres de la société Clever Network et des comptes courants associés. Le décaissement a été réalisé le 2 janvier 2018 pour 2.806K€.

4.2.11. Charges à payer par postes du bilan

| Charges à payer (K€) | 2017-12 | 2016-12 |
|--|--------------|--------------|
| Emprunts & dettes établissements de crédit | - | - |
| Fournisseurs | 1 849 | 1 699 |
| Dettes fiscales & sociales | 785 | 721 |
| Autres dettes | - | - |
| TOTAL | 2 634 | 2 420 |

4.2.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

| Produits Constatés d'Avance | 2017-12 | 2016-12 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Proximité & IP Cash | - | 10 |
| Vente Directe | 316 | 281 |
| Vente Indirecte | 130 | 126 |
| Autre | 3 | 1 |
| TOTAL | 449 | 418 |

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice.

4.3. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.3.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)

Le chiffre d'affaires de Keyyo correspond aux ventes de services et de matériels réalisés au cours de l'exercice. Il se compose principalement d'abonnement et de consommation de services et recule de 1.5% à 23.700K€. L'activité auprès des entreprises poursuit sa dynamique de progression importante en passant de 21,287K€ en 2016 à 23,700K€ en 2017 (+11,3%). L'activité des particuliers a été cédée avec effet rétroactif le 1^{er} octobre 2016 et ne figure donc plus dans le chiffre d'affaires 2017, elle représentait 2.762K€ en 2016.

4.3.2. Production immobilisée (renvoi 11)

Le poste de production immobilisée est stable à 1.015K€ contre 1.019K€ un an plus tôt.

Il se compose de :

- 530 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 485 K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

4.3.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 68 K€ de reprise sur provision clients,
- 79 K€ de transferts de charges et avantages en nature des salariés.

4.3.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)

Ce poste recule de 1.431K€ soit -14.9% à 8.184K€. La cession de notre activité IP-Cash courant 2016 nous a permis de réduire le volume de nos achats de minutes internationales en 2017. Notre croissance sur le segment entreprise nous permet également d'obtenir des meilleures conditions d'achat.

4.3.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)

Ces dépenses augmentent de 520K€ à 5.971K€ (+9.5%)

C'est principalement le montant des commissionnements et reversements qui progressent avec le développement de l'activité des services à valeur ajoutée et de la vente indirecte (+471K€ à 3.289K€).

Les frais de communication ont diminué puisque l'année 2016 comptait la production d'un nouveau spot TV dont Keyyo a poursuivi l'usage en 2017 (-49K€ à 773K€). Keyyo a malgré tout dépensé plus en termes de dépenses courantes en présence TV, référencement web, salons et poursuit cette dynamique sur 2018.

L'usage de la sous-traitance a poursuivi son recul en 2017 (-95K€ à 331K€).

Les honoraires ont augmenté de 196K€ à 564 K€, avec notamment 175K€ de frais non récurrents, engagés dans le cadre du rachat de la société Clever Network.

Les autres frais sont globalement stables.

4.3.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)

La masse salariale est relativement stable à 6.383K€ contre 6.423K€ un an plus tôt.

Cette stabilisation s'explique par des coûts de 200K€ non récurrents début 2016 ainsi que la sortie du périmètre d'IP-Cash de nos activités fin 2016. Sur le second semestre 2017 les fondamentaux sont plutôt à la hausse, Keyyo recrutant pour poursuivre le développement de son activité entreprise.

Les effectifs de Keyyo ont augmenté au second semestre 2017 afin d'accompagner le basculement du marché Telecom vers le tout IP. Nos bons résultats ainsi que nos perspectives nous ont poussé à anticiper certains recrutements au cours de l'exercice afin de soutenir notre croissance. Keyyo a créé 18 postes nets en 2017, la société comptait 117 salariés en fin d'année ainsi que 3 salariés de Keyyo Proximité intégrés le 1^{er} janvier 2018 au sein de Keyyo SA.

| Effectif de la Société | 2017-12 | 2016-12 | 2015-12 |
|------------------------|------------|-----------|------------|
| Cadres | 55 | 49 | 51 |
| Non Cadres | 61 | 47 | 48 |
| Apprentis | 1 | 3 | 3 |
| Total | 117 | 99 | 102 |

Keyyo a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales, ce dispositif a représenté 154K€ de baisse de charges en 2017 et a permis de poursuivre la création de postes dans les fonctions informatiques, réseaux, commerce et au support client en 2017.

4.3.7. Résultat financier (renvoi 16)

Le Résultat Financier 2017 est un gain de 6K€.

Les produits financiers sont composés d'intérêts financiers perçus sur des comptes à terme pour 10K€ et de plus-values réalisées sur titres en autocontrôle pour 46K€.

Les charges financières sont quant à elles composées d'intérêts des emprunts pour 43K€, de moins-values sur les titres en autocontrôle pour 7K€.

4.3.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2017 est une perte nette de 127K€.

Il se compose principalement de pénalités et amendes fiscales pour 129K€.

4.3.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

| Niveau de résultat (K€) | Avant impôt | Impôt | Après impôt |
|-------------------------|--------------|------------|--------------|
| Résultat d'exploitation | 2 211 | -90 | 2 121 |
| Résultat financier | 6 | -1 | 5 |
| Résultat exceptionnel | -127 | 21 | -106 |
| TOTAL | 2 089 | -70 | 2 019 |

La croissance de nos résultats a généré la constatation de 167K€ d'impôt sur les sociétés en 2017, les produits générés par les dispositifs CIR & CII représentent 97K€.

| 2017 | Impôts | |
|--|--------------|--------------|
| Accroissements et allègements (K€) | Montant | Taux 33,33% |
| Accroissements | - | - |
| Provisions réglementées | - | - |
| Subvention à réintégrer au résultat | - | - |
| Allègements | 6 277 | 2 092 |
| Provisions non déductibles l'année de dotation | 311 | 104 |
| Total des déficits exploit. reportables | 5 966 | 1 988 |
| Total des moins-values à long terme | - | - |
| TOTAL | 6 277 | 2 092 |

4.4. AUTRES INFORMATIONS

4.4.1. Filiales et participations

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-TRIBU TELECOM. Cette acquisition a été renommée KEYYO PROXIMITE en 2012 a permis à KEYYO d'ouvrir sa première agence commerciale en région. L'intégration progressive des services Keyyo au sein de Keyyo proximité nous a poussé à intégrer cette filiale par transmission universelle de patrimoine le 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} octobre 2016, Keyyo a transmis son activité de commerce téléboutique ainsi que les salariés et contrats afférents à sa filiale IP-Cash détenue à 100%. Le 18 octobre 2016, Keyyo cédait à la société MTI et aux salariés d'IP-Cash 77% de la filiale. Au 31 décembre 2017, Keyyo détient toujours 23% des titres de la société IP-Cash.

Le 31 décembre 2017, Keyyo a acquis 100% des titres de la société Clever Network, société spécialisée dans les réseaux de télécommunication VPN/MPLS à destination des entreprises multisites. 25% de ces titres ont ensuite été cédé le 9 mars 2018 au management de Clever Network. Cette opération doit permettre à Keyyo de compléter son offre de service VPN, et d'accélérer sa croissance sur le marché.

4.4.2. Parties liées

Le 16 juin 2016, Keyyo et Keyyo Proximité ont signé une convention de services afin que Keyyo Proximité puisse bénéficier du support commercial, administratif et technique de Keyyo. Cette convention a généré une refacturation de 79K€ de Keyyo vers Keyyo Proximité en 2017. La transmission universelle de patrimoine de Keyyo Proximité vers Keyyo annule cette convention de fait au 1^{er} janvier 2018.

4.4.3. Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 144 K€.

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 12 avril 2018 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

4.4.4. Informations relatives au crédit-bail

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2017.

4.4.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Deux nouvelles lignes de crédit ont été négociées en 2017 pour une durée de 6 ans et un montant de 8 Millions d'euros afin de remplacer les précédentes lignes de 5 millions d'euros négociées entre 2012 et 2015 auprès de trois établissements bancaires. Ces nouvelles lignes ont été intégralement tirées au 31/12/2017. Une troisième ligne qui restait ouverte au bilan au 31 décembre 2017 a été remboursée par anticipation en janvier 2018. Keyyo dispose donc aujourd'hui de deux lignes de crédit intégralement tirées pour 8 millions d'euros auprès de deux établissements bancaires.

Engagements hors bilan donnés

Nous n'avons pas d'engagement hors bilan.

4.4.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2017

| Sociétés | Nombre de titres détenus | Capital social | Capitaux propres autres que le capital (*) | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**) | Montant des cautions fournies par la société | Chiffre d'affaires de l'exercice clos | Résultat de l'exercice clos | Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice |
|---|--------------------------|----------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------|--|--|---------------------------------------|-----------------------------|---|
| | | | | | Brute | Nette | | | | | |
| KEYYO PROXIMITE 92-98 Bd Victor Hugo 92110 Clichy | 2 000 | 20 | 467 | 100,00% | 1 180 | 1 180 | 0 | 0 | 1 554 | 198 | - |
| IP CASH 24 rue Kleber 93400 Saint-Ouen | 23 000 | 100 | 0 | 23% | 23 | 23 | 0 | 0 | - | 0 | - |
| CLEVER NETWORK 16 rue Jules Saulnier 93200 Saint-Denis | 1 068 000 | 1 068 | -2 796 | 100% | 2 157 | 2 157 | 949 | 0 | 3 948 | -468 | - |
| TOTAL | 1 093 000 | 1 188 | -2 329 | | 3 360 | 3 360 | 949 | 0 | 5 502 | -270 | - |

(*) y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

Keyyo comptait 3 filiales au 31/12/2017, selon le tableau détaillé ci-dessus.

Keyyo Proximité a été dissolue le 1^{er} janvier 2018 par transmission universelle de patrimoine à Keyyo SA.

Keyyo a pris le contrôle d'une nouvelle filiale, la société Clever Network à compter du 31 décembre 2017 et en détient 75% après rétrocession au prix d'acquisition de 25% des parts à son management, en 2018.

Cette filiale affiche une situation opérationnelle stable et une croissance à 2 chiffres. Cependant suite à son intégration chez Keyyo, son bilan a été intégralement revue et aligné aux règles méthodes d'évaluations du groupe. Cela a généré le passage de pertes pour un peu moins de 500K€. Ces éléments sont conformes à ce qui avait été identifiés lors de l'audit d'acquisition.

4.4.7. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

N/A

KEYYO

COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 627.200 Euros
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprises

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

Nous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2017 le groupe Keyyo se composait de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Clichy également.

Le 23 Novembre 2017, la société Keyyo a signé l'acquisition du contrôle majoritaire de la société Clever Network spécialisée dans les réseaux de télécommunication de données VPN/MPLS à destination des entreprises. Cette acquisition permet à Keyyo de se renforcer dans l'accès internet pour les entreprises et d'offrir à son écosystème une offre unique et complète de solutions de communications d'entreprise dans le cloud allant des communications unifiées, en passant par la convergence fixe/mobile et la gestion intelligente des ressources internet.

La transmission des titres et la prise de contrôle effective s'est effectuée le 31 décembre 2017, la société Clever Network figure donc au bilan de Keyyo à cette date mais n'a pas eu d'impact sur les résultats de l'exercice.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémorique ALKEY.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Suite à son recentrage stratégique sur le segment entreprise, les activités BtoB de Keyyo SA ont enregistré une croissance supérieure à 11% en 2017 à 23.700K€. La cession de notre pôle d'activité IP-Cash le 1^{er} octobre 2016, impacte la croissance affichée, le chiffre d'affaires total étant en recul de 1.5%.

Les couts directs sont de 8.184 K€ en 2017 contre 9.615 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 14.435 K€ à 15.516 K€, +5.5 points à 65.5%. Cette importante croissance s'explique à nouveau par le recentrage d'activité et la cession du pôle IP-Cash dont les marges étaient plus faibles.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 22.688 K€ contre 23.700 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 4.3% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.971 K€ contre 5.451 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9.5% et après une croissance de 9.6% en 2016. Cette évolution s'explique par la croissance de nos coûts de commissionnement avec le développement de l'activité de Services à Valeur Ajoutée et de la Vente Indirecte (+470K€). Keyyo a également payé des honoraires plus importants au cours de l'exercice (+196K€ à 574K€), cette hausse est principalement due à 175K€ de frais non récurrents relatifs au rachat de la société Clever Network. Nos dépenses marketing ont reculé de 49K€ en 2017, le groupe a accentué sa présence web et TV mais n'a pas eu à développer de nouveau spot promotionnel au cours de l'exercice. Les frais de sous-traitance ont également poursuivi leur baisse pour 95K€ suite à la résiliation en 2016, de la convention avec Magelio et la renégociation de plusieurs contrats.

Les impôts et taxes s'élèvent à 481 K€ contre 431 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est proportionnelle au développement de l'activité entreprise et de la valeur ajoutée.

Les charges de personnel s'élèvent à 6.383 K€ contre 6.423 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 40 K€ ou 0.6%. Cette diminution est liée à la sortie en octobre 2016 des 6 personnes qui composaient le pôle IP-Cash ainsi qu'une charge non récurrente début 2016 de 200K€.

Keyyo opte pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 154 K€ pour l'exercice et a notamment permis le recrutement de nouveaux talents dans les différents services du groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.292 K€ contre 1.164 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 11%. Cette croissance est principalement due à la hausse des investissements de R&D, de matériels réseaux, et au développement du parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 57 K€ contre 228 K€ en 2016. Le groupe a enregistré de meilleurs résultats en 2017 coté recouvrement notamment.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont de 19K€ en 2017, il n'y en avait pas en 2016.

Les autres charges s'élèvent à 300 K€ contre 388 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 88 K€. Les principales raisons de cette diminution sont la baisse des frais de licences et droits d'auteurs ainsi que la baisse des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 160K€ à 129K€ en 2017.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 2.211 K€ contre 1.826 K€ l'an dernier, soit une augmentation de 384 K€ ou 21%.

Le résultat financier fait apparaître un gain de 6K€ contre 12 K€ en 2016.

Keyyo a enregistré 39 K€ de solde de plus-value avec son contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût net de nos intérêts financiers est une charge de 33K€.

Après un résultat exceptionnel négatif de 127 K€, une participation de 29K€ et une charge d'impôt de 70 K€ le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à un bénéfice de 1.990 K€ contre 1.885 K€ en 2016, +5.6%.

Du fait d'une levée de nouvelles lignes de crédit et du rachat en cours des titres de la société Clever-Network, le total du bilan s'élevait à 24.415 K€ en 2017 contre 16.436 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 10.754 K€ au 31 décembre 2017, et de 1.533 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 9.221 K€.

2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Au 31 décembre 2017, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.554 K€ contre 1.540 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 41 K€ en 2016 à 63 K€ en 2017 ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.373 K€ contre 1.553 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation est de 244K€ contre 28K€ l'année précédente ;
- Après une charge exceptionnelle de 30K€ et la constatation d'un IS de 16K€ le résultat net ressort à 198K€ en 2017.

Keyyo proximité a été absorbée par Keyyo le 1^{er} janvier 2018 par Transmission Universelle de Patrimoine.

2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 24.407 K€ en 2017 contre 24.634 K€ sur l'exercice 2016, soit une baisse de 0.9%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 22.037 K€ pour l'exercice écoulé contre 22.606 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 2.370 K€ contre 2.028 K€ en 2016.

Le résultat opérationnel récurrent 2017 s'élève à 2.706 K€ contre 2.088 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par un gain de 6K€ contre 12 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte d'un produit d'impôt sur les résultats de 9 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 2.385 K€ contre 1.917 K€ en 2016.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2017 s'élève à 25.364 K€ contre 15.372 K€ l'année précédente.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

3.1. Pour KEYYO :

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises. Le développement de nouvelles couches de services années après années permet à Keyyo d'adresser une clientèle de plus en plus large et des entreprises de taille croissante.

Sur un marché des télécoms extrêmement concurrentiel et en phase de basculement vers la fibre et le tout IP, KEYYO poursuit sa stratégie de développement de son activité à destination des PME, qui représente désormais l'intégralité de son activité.

Fort de ces innovations comme le lancement de la première offre complète de centrex mobile totalement intégrée en 2017, et en poursuivant nos investissements en communication et au commerce, nous prévoyons de maintenir une croissance soutenue sur le segment Entreprise aussi bien en vente directe, qu'indirecte.

Les objectifs du Groupe KEYYO restent :

- De préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- De déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- D'acquérir et de faire évoluer des briques de solutions métiers acquise au travers de partenariats ou d'acquisition de nouvelles filiales ;
- De valoriser sa plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer sa croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

La société Keyyo Proximité a été absorbée par Keyyo SA par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au 1^{er} janvier 2018.

3.2 Pour CLEVER-NETWORK :

La société Clever-Network a été acquise le 31 décembre 2017. Elle est spécialisée dans les solutions réseaux et VPN à destination des entreprises. La société Clever Network réalise un peu plus de 3.9M€ de CA avec une croissance de 10 à 12% par an. Son activité économique est à l'équilibre bien que son intégration dans le groupe Keyyo ait généré des régularisations bilantielles assez importantes fin 2017 de manière à s'aligner sur les normes du groupe. Les régularisations effectuées et le CA réalisé sont conformes aux éléments audités ayant permis de déterminer la valeur d'acquisition de la société.

La société Clever Network devrait poursuivre sa croissance en 2018 tout en bénéficiant des fonctions supports du groupe et de mise en commun de certains coûts opérationnels et réseaux, ces synergies et la croissance réalisée nous permettent d'envisager un EBIT positif de cette activité en 2018.

Le management de Clever Network a souhaité investir dans le projet industriel et racheté 25% des titres de la filiale à leur valeur d'achat en mars 2018. Après cette rétrocession, Keyyo dispose de 75% des titres et droits de vote de Clever Network.

4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs après la clôture 2017.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre sa croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines techniques, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 1.029 K€ au 31/12/2013 ;
+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;
+ 1.687 K€ au 31/12/2015 ;
+ 1.885 K€ au 31/12/2016 ;
+ 1.990 K€ au 31/12/2017.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices croissants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 46 K€ en 2017.

Elles couvrent les risques suivants :

| | |
|---|---------|
| - Responsabilité civile professionnelle | 11 K€ ; |
| - Multirisque bureau | 20 K€ ; |
| - Responsabilité des dirigeants | 7 K€ ; |
| - Véhicules | 8 K€. |

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

| | |
|-----------------------|---|
| Premier client : | 10.1 % du CA ; |
| 10 premiers clients : | 36.6 % du CA (dont 2.9% vers notre filiale Keyyo Proximité) |
| 100 premiers clients | 48.1% du CA |
| 1000 premiers clients | 70.0% du CA |

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

▪ *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

▪ *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

• Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

| Solde des Fournisseurs au 31/12/2017 en K€ | | En % | Solde des Fournisseurs au 31/12/2016 en K€ | | En % |
|--|-------|------|--|-------|------|
| Echus | 517 | 23% | Echus | 335 | 15% |
| A échéance à 30 J | 1 429 | 65% | A échéance à 30 J | 1 702 | 77% |
| A échéance à 60 J | 256 | 12% | A échéance à 60 J | 181 | 8% |
| Total | 2 203 | 100% | Total | 2 218 | 100% |

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

Les délais de paiements clients sont généralement au comptant à l'exception des contrats grands comptes et de ceux avec l'administration. L'encours client représente moins de 5% du CA annuel 2017.

| Solde des Clients au 31/12/2017 en K€ | | En % du CA | Solde des Clients au 31/12/2016 en K€ | | En % du CA |
|---------------------------------------|-------|------------|---------------------------------------|-----|------------|
| Non Echus | 949 | 4,0% | Non Echus | 619 | 2,6% |
| Echus < 3 Mois | 42 | 0,2% | Echus < 3 Mois | 60 | 0,2% |
| Echus < 1 an | 76 | 0,3% | Echus < 1 an | 88 | 0,4% |
| Echus > 1 an | 90 | 0,4% | Echus > 1 an | 79 | 0,3% |
| Total | 1 157 | 4,9% | Total | 846 | 3,5% |

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2017, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 485 K€ dans ses comptes sociaux, contre 480 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- Le projet a de sérieuses chances de réussite ;

- L'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- Les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

| En K€ | 31/12/2017 |
|--|--------------|
| - 2.807 Actions – Contrat de liquidité | 64 |
| - Comptes à Terme et intérêts | 5.001 |
| Total des valeurs mobilières | 5.065 |

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 28 K€.

11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

Le 31 décembre 2017, Keyyo a pris le contrôle du capital de la société Clever-Network, basée en France à Saint-Denis et spécialisée dans les solutions télécom réseau et VPN. Keyyo a rétrocédé 25% des titres de cette filiale à son management historique, au prix d'achat, en mars 2018.

12 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

| Effectif de la société | 2017-12 | 2016-12 |
|------------------------|------------|------------|
| - Cadres | 55 | 51 |
| - Non Cadres | 64 | 50 |
| - Apprenti | 1 | 3 |
| Total | 120 | 104 |
| - Keyyo | 117 | 99 |
| - Keyyo Proximité | 3 | 5 |

13 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

14 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

15 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2017 le capital de Keyyo se composait de 1.960.000 titres se répartissant de la manière suivante :

| | 31/12/16 | | 31/12/17 | |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Titres | DDV | Titres | DDV |
| Management | 28,9% | 44,1% | 31,8% | 46,9% |
| Fondateur | 3,5% | 5,9% | 2,8% | 4,6% |
| Apicap | 7,2% | 6,2% | 8,0% | 6,5% |
| Autocontrôle | 9,5% | 0,0% | 8,5% | 0,0% |
| Flottant | 50,9% | 43,8% | 48,9% | 42,0% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

15.1 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est précisé que la société était directement contrôlée par son Management à hauteur de 31,8 % de son capital et 46,9% des droits de vote au 31/12/2017.

15.2 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2017, Keyyo détenait un total de 166.807 titres d'autocontrôle dont 2 807 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres était de 2.361K€, la valeur unitaire de marché au 31 décembre de 24.00€, soit 4.003K€ pour l'ensemble des titres.

15.3 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 16 juin 2017 avec les objectifs tel que voté par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2017.

Aucun rachat de titre n'a été réalisé dans le cadre de ce programme.

Il est rappelé que sur le programme de rachat précédent signé le 20 juin 2016 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il avait été acheté les 9 et 15 mars 2017, au cours de l'exercice 2017, 164.000 actions de la société.

Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2017 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 145.327 € en espèces ;
- 2.807 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 95.462 actions
- cours moyen des achats à 17,80 €,
- cours moyen des ventes à 17,63 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 166.807 titres.
Il est rappelé que la société détient 2.807 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 2.361K€ (y compris contrat de liquidité).

16 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

Il n'y avait pas de plan d'attribution gratuite d'actions utilisé en 2017.

17 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 1.990.322,83 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0,40€ par action soit 784.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 1.206.322,83€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous rappelons qu'un dividende de 0,35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2017. Et qu'un dividende de 0,35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

18 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

18.1 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

18.1.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 120 K€.

18.1.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 24 K€.

18.1.3 Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale mixte du 8 juin 2017 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, la répartition est la suivante :

| | |
|---------------------|----------|
| - Philippe HOUDOUIN | 12.000 € |
| - Michel PICOT : | 2.667 € |
| - Delphine DROUETS | 12.000 € |
| - ADVEST | 9.333 € |

Cette répartition a été validée par le conseil d'administration du 13 avril 2018.
Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

18.2 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

18.2.1 Pour la société KEYYO :

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration du 13 avril 2018 pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2021 pour arrêter les comptes de l'exercice 2020.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Les mandats exercés en 2017 le sont toujours à la date d'émission de ce document à l'exception de celui de Keyyo Proximité.

| Société | Mandat | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Keyyo | Directeur Général | x | x | x | x | x |
| Keyyo | Président Directeur Général | x | x | x | x | x |
| Magelio | Directeur Général | - | - | - | - | - |
| Magelio | Président | x | x | x | x | x |
| Lascom | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Keyyo Proximité | Rep. Perm. du Président personne morale Keyyo | x | x | x | x | x |
| Holding Incubatrice Internet et Mobile SA | Administrateur | x | - | - | - | - |
| Snapp SAS | Membre du Comité de supervision | - | - | x | x | x |

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du Conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Michel Picot a démissionné de ses fonctions d'administrateurs lors du Conseil d'administration du 28 Février 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

| Société | Mandat | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-----------------------------------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | x | x | x | x | x |
| Advest SAS | Président | x | x | x | x | x |
| Diaxonhit | Membre du Conseil de Surveillance | x | x | x | x | x |
| Amisco NV (Belgique) | Membre du Conseil de Surveillance | x | x | - | - | - |
| Sigfox | Administrateur | x | x | x | - | - |
| Holding incubatrice Telecom et mobile * | Administrateur | x | x | x | - | - |
| Holding incubatrice Internet * | Administrateur | x | x | x | - | - |
| Holding incubatrice Logiciel * | Administrateur | x | x | x | - | - |
| Sogetrel SAS | Membre du Comité de Surveillance | - | - | - | x | x |

x : année d'exercice du mandat

Madame Delphine Drouets a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier. Cette nomination a été ratifiée dans la sixième résolution de l'assemblée générale du 15 juin 2016. Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

| Société | Mandat | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|--|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | - | - | x | x | x |
| Antalis International | Administrateur - Président du comité des comptes | - | - | - | - | x |
| ATII | Administrateur | x | x | - | - | - |
| Apps2com | Membre de l'Advisory Board | - | - | x | x | - |

x : année d'exercice du mandat

La société **Magelio Capital SAS**, représentée par **Madame Florence Hussenot-Desenonges**, a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017 en remplacement de Monsieur Michel Picot démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017. Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous l'intégralité des mandats exercés par Madame Hussenot-Desenonges au cours des 5 derniers exercices.

| Société | Mandat | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------|---------------------|------|------|------|------|------|
| Keyyo | Administrateur | - | - | - | - | x |
| Adwise | Directrice Generale | x | x | x | x | x |
| Magelio Capital | Directrice Generale | x | x | x | x | x |

x : année d'exercice du mandat

La société **Advest SASU** représentée par **Monsieur Michel Picot** a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017, en remplacement de Monsieur Silvère Baudouin démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la sixième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017.

18.2.2 Pour la SAS KEYYO PROXIMITE :

La société **KEYYO S.A.** représentée par **Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

Le 27 avril 2016, le Conseil d'administration de la société Keyyo a nommé la société MAGELIO CAPITAL aux fonctions de directeur général de la société KEYYO PROXIMITE, cette dernière est rémunérée à hauteur de 5.550 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions.

Ce mandat a pris fin le 31 décembre 2017, du fait de la dissolution sans liquidation de la société Keyyo Proximité par transmission universelle de Patrimoine au profit de Keyyo SA.

18.3 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

| Noms | Date | Nature de l'opération | Quantité | Prix unitaire |
|------------|----------|-----------------------|----------|---------------|
| Advest SAS | 14/03/17 | Achat | 375 | 14,02 € |
| | 03/04/18 | Achat | 125 | 14,98 € |

18.4 Conventions règlementées

Il n'y a eu aucune convention règlementée sur l'exercice 2017.

18.5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2017 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'administration est joint au présent rapport.

| Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé - Conditions et modalités d'émission - | Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration | Catégories de bénéficiaires | Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement | Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance) |
|---|--|-----------------------------|--|--|
| AGM 15 juin 2016 – 12^{ème} résolution Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018 | Non mise en œuvre | Actionnaire | Non utilisée | Néant |
| AGM 15 juin 2016 – 13^{ème} résolution Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018 | Non mise en œuvre | Actionnaire | Non utilisée | Néant |
| AGM 15 juin 2016 – 14^{ème} résolution Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés) Echéance : 17 août 2018 | Non mise en œuvre | Actionnaire | Non utilisée | Néant |

19 – Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

| Nature des Indications / Périodes | 31/12/17 | 31/12/16 | 31/12/15 | 31/12/14 | 31/12/13 |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Durée de l'exercice | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |

| I - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| a) Capital social | 627 200 | 691 200 | 691 200 | 760 000 | 760 000 |
| b) Nombre d'actions émises | 1 960 000 | 2 160 000 | 2 160 000 | 2 375 000 | 2 375 000 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |

| II - Résultat global des opérations effectives | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 23 699 944 | 24 049 399 | 23 411 802 | 21 763 770 | 21 083 086 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions | 3 360 990 | 2 942 344 | 2 983 331 | 1 974 394 | 1 899 442 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 69 784 | 27 734 | 43 413 | -117 594 | 4 443 |
| d) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions | 3 291 206 | 2 914 610 | 2 939 918 | 2 091 988 | 1 894 999 |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 1 990 323 | 1 885 121 | 1 687 324 | 1 238 362 | 1 028 584 |
| f) montant des bénéfices distribués | 627 109 | 686 700 | 587 592 | | |
| g) Participation des salariés | 29 154 | 0 | 24 926 | | |

| III - Résultat des opérations réduit à une action | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 1,68 | 1,35 | 1,36 | 0,88 | 0,80 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 1,015 | 0,873 | 0,781 | 0,521 | 0,433 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0,35 | 0,35 | 0,30 | 0,00 | 0,00 |

| IV - Informations Relatives au Salariés | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| a) Nombre de salariés | 117 | 99 | 102 | 94 | 67 |
| b) Montant de la masse salariale | 4 462 332 | 4 506 327 | 4 045 812 | 3 729 775 | 3 077 202 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 1 920 953 | 1 916 613 | 1 811 008 | 1 696 838 | 1 471 159 |

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

Attestation du Rapport Financier Annuel 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion ci-joint présente un descriptif fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Clichy le 27 avril 2018,

Philippe Houdouin

Président Directeur Général



ANNEXES

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 Rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2017
Keyyo S.A.
92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Ce rapport contient 34 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 Rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627 200

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Keyyo S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Keyyo S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables - Informations sectorielles - Secteurs opérationnels » et la note 26 « Analyse par Secteurs opérationnels et géographiques » de l'annexe indiquent la définition de la structure commerciale de Keyyo autour de deux pôles d'activités suite à la cession du pôle IP-Cash. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite ;
- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables - Regroupement d'entreprises et goodwill » et la note 1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan un goodwill ainsi que celles relatives à sa dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables - Impôts différés » et la note 4 « Impôts différés » de l'annexe exposent les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser les actifs d'impôts différés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Keyyo S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

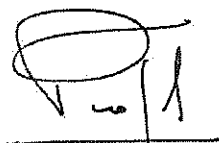
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2018

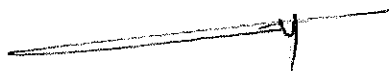
Paris, le 26 avril 2018

KPMG Audit IS

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Nicolas Pioffet
Associé



Etienne de Bryas
Associé



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 Rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
Keyyo S.A.
92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Ce rapport contient 23 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 Rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627 200

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Keyyo S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Keyyo S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 2.1.2.3. de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- Le paragraphe 2.1.2.4. de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Immobilisations financières » expose les règles relative à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode retenue et apprécié la valeur de ces actifs à la clôture.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 avril 2018

Paris, le 26 avril 2018

KPMG AUDIT IS

MBV & Associés

Membre du réseau RSM International

Nicolas Piofret
AssociéEtienne de Bryas
Associé



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérès
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017

Keyyo S.A.

92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy

Ce rapport contient 3 pages

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International
26 rue Cambacérés
75008 Paris
France

Keyyo S.A.

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy
Capital social : € 627.200

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Keyyo S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

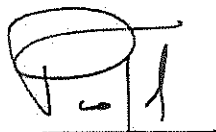
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 26 avril 2018

Paris, le 26 avril 2018

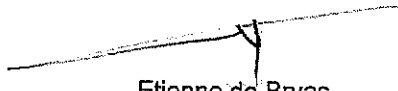
KPMG Audit IS



Nicolas Piotret
Associé

MBV & Associés

Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas
Associé